

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SYNDICALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 18 février 2010
Heure..... 14 h 15
LieuSALON DU PERSONNEL

PRÉSENCES - 117 personnes ont signé la feuille des présences
OUVERTURE - L'assemblée est ouverte à 14 h 15

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Jean Miron propose *Jean Karam*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 12

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée syndicale du 1^{er} octobre 2009
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
6. Désignation d'un représentant du SPECA au Conseil central de Montréal
7. Négociations aux tables centrale et sectorielle
 - a) Informations
 - b) Décisions à prendre (par thème)
8. Grief sur la récupération salariale de la reprise des journées de grève
 - a) Informations
 - b) Décisions à prendre
9. Varia

Proposée par Marc Vautier
Appuyée par Matthieu Devito
Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SYNDICALE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009
Recommandation 13

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du 1^{er} octobre 2009 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Michel Desmarais
Appuyée par Alain Forget
Adoptée à l'unanimité

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 14

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 1^{er} octobre 2009 et dont les noms suivent : *Judite Chauvin* (Mathématiques), *Natasha Dufour* (Mathématiques), *Radhouane Rajhi* (Mathématiques), *Simon Bastien* (Mécanique du bâtiment), *Christine Mather* (Graphisme) *Nicola Grenon* (Informatique), *Amor Nafougui* (Informatique), *Wafaa Niar* (Informatique), *Sophie Dubois* (Français), *Evelyne Gagnon* (Français), *David Groulx* (Français),

5. INFORMATIONS

Annette Gélinas informe l'assemblée que l'exécutif du SPECA organisera deux débats-midis sur les grèves les 8 et 9 mars 2010, afin de débattre de nos perspectives d'action dans le cadre de l'actuelle négociation. Jean Trudelle sera probablement présent à l'un de ces débats.

La présidente du SPECA fait savoir à l'assemblée qu'il y aura une manifestation monstre dans les rues de Montréal le 20 mars prochain pour manifester notre volonté d'obtenir une convention négociée dans les meilleurs délais (tables centrale et sectorielle).

6. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU SPECA AU CONSEIL CENTRAL DE MONTRÉAL

Annette Gélinas fait la présentation de l'instance qu'est le Conseil central aussi bien quant à ses mandats qu'à sa position dans l'organigramme de fonctionnement de la CSN. Elle informe l'assemblée que nos deux représentants ne pourront participer à cette instance durant la session hiver 2010, l'un pour des raisons personnelles, l'autre parce qu'il dispense un cours inscrit dans une charge à temps complet à l'éducation permanente lors des rencontres du Conseil. Elle rappelle à l'assemblée que les positions du SPECA sont à l'effet qu'au moins l'un de nos représentants provienne de l'exécutif : un membre de l'exécutif nous y représentera donc. L'exécutif souhaiterait que l'autre représentant provienne de l'assemblée compte tenu de ses obligations en période de négociations.

Recommandation 15

Que Philipe de Grosbois représente le SPECA au CCMM.

Proposée par Josée Déziel
Appuyée par Michel Allard
Adoptée à l'unanimité

7. NÉGOCIATIONS AUX TABLES CENTRALE ET SECTORIELLE

a) Informations

Annette Gélinas présente d'abord un comparatif entre nos demandes de table centrale et les éléments principaux du dépôt patronal à cette table. Elle fait aussi un bref rapport de l'état de la négociation à cette table.

Elle fait le même exercice en ce qui concerne la table sectorielle.

Stratégie

Elle informe des différentes actions à venir tout en soulignant que nous sommes toujours sous le coup de la loi 43.

b) Décisions à prendre

Recommandation 16

Que l'assemblée syndicale rejette le dépôt patronal de table centrale comme base acceptable d'un règlement pour une éventuelle convention collective.

Proposée par Raynald Pepin
Appuyée par Robert St-Amour
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 17

Que l'assemblée syndicale rejette le dépôt patronal de table sectorielle du 17 décembre 2009 comme base acceptable d'un règlement pour une éventuelle convention collective.

Proposé par Jean Miron
Appuyée par François Journault
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 18

Que le SPECA adhère à la coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics. Que le SPECA fasse ce qu'il est possible pour que la CSN adhère à ladite coalition.

Proposé par Philippe de Grosbois
Appuyée par Catherine Allen
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 19

Que ce point soit ajourné jusqu'à une prochaine assemblée syndicale.

Proposé par Paule Mauffette
Appuyée par Martin Bouchard
Adoptée à l'unanimité

8. GRIEF SUR LA RÉCUPÉRATION SALARIALE DE LA REPRISE DES JOURNÉES DE GRÈVE

a) Informations

Annette Gélinas rappelle les événements liés au grief sur la récupération salariale de la reprise des journées de grève. Louis-Philippe Lépine, assesseur dans ce grief, explique la décision de l'arbitre Fortin sur le quantum et l'interprétation qui en est faite par les organisations syndicales. Annette Gélinas présente ensuite les différentes possibilités d'action qui se présente au SPECA et informe l'assemblée des orientations privilégiées par l'exécutif du SPECA et la FNEEQ.

b) Décisions à prendre

Recommandation 20

Que l'exécutif du SPECA poursuive ses démarches afin de faire valider le fait, tel qu'il a été reconnu dans la décision initiale à l'arbitre Fortin, que lors de récupération des journées de grève, tout le travail a été effectué par les enseignants et que tous doivent recevoir une pleine compensation salariale.

Qu'en application des décisions prises lors de l'assemblée syndicale du 1er octobre 2009, les professeurs poursuivent une application rigoureuse de notre convention actuelle et des politiques et règlements du Collège auxquels l'assemblée syndicale a adhéré, le tout :

- en poursuivant toutes les activités en lien avec le recrutement des élèves;
- en mandatant l'exécutif pour appliquer cette proposition avec les ajustements qui pourraient s'imposer dans certains cas particuliers – dans le cadre des propositions adoptées lors de l'assemblée syndicale du 18 février 2008.

Proposée par Linda Delisle
Appuyée par Jean-Luc Filiatrault
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 21

Que l'assemblée syndicale soit ajournée.

Proposée par André Vincent
Appuyée par Mohand Atroun
Adoptée à l'unanimité

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 16 h 30.

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE SYNDICALE DU 18 FÉVRIER 2010 AJOURNÉE ET REPRISE LE

18 MARS 2010

PRÉSENCES - 86 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE - L'assemblée est ouverte à 14 h 15

L'assemblée du 18 février 2010 a été ajournée au point 7 de l'ordre du jour. Le débat reprend donc sur le point en question.

7. NÉGOCIATIONS AUX TABLES CENTRALE ET SECTORIELLE

a) Informations

Annette Gélinas présente l'état actuel des négociations. Elle fait état des rencontres qui ont eu lieu aux tables centrale et sectorielle. Contrairement à ce qui a été annoncé comme probable par le SPECA, il n'y aura pas de retour de consultation à cette étape compte tenu de l'état de cette négociation.

En ce qui concerne les actions, il a surtout été question, lors des dernières rencontres des instances de négociation, de la manifestation du 20 mars 2010. Il a également été convenu qu'il y aurait un piquetage le 31 mars pour marquer la fin de la loi 43, action que l'exécutif a mandat d'organiser suite à des décisions antérieures de l'assemblée syndicale.

b) Décisions à prendre

Annette Gélinas fait la présentation de la première proposition que l'exécutif soumet à l'assemblée syndicale et qui se lit ainsi :

Recommandation 22

Que dans le cadre de la négociation exploratrice entreprise depuis le dernier Regroupement cégep et devant se poursuivre jusqu'à la fin de mars 2010, les représentants du SPECA :

- refusent que la FNEEQ adhère à toute contre-proposition salariale à la table centrale avant consultation des assemblées syndicales;
- acceptent le dépôt d'une contre-proposition sur les comités nationaux de programmes dans la mesure où celle-ci est encadrée pour éviter les mises en disponibilité et dans la mesure où les ressources économisées soient réinjectées dans le volet I de la tâche;
- refusent que la FNEEQ fasse toute contre-proposition significative sur la tâche tant et aussi longtemps que la position du gouvernement sur un éventuel ajout de ressources ne sera pas clarifiée et que, si contre-proposition il devait y avoir, celle-ci fasse d'abord l'objet d'une consultation des assemblées syndicales;
- refusent toute priorisation au niveau de l'injection des ressources dans la tâche qui irait prioritairement vers le règlement de la problématique des petites cohortes et/ou des clientèles ciblées;
- défendent que la question de la PROBATION ne puisse faire l'objet d'une contre-proposition avant que l'on ait obtenu un accord pour que la permanence puisse être obtenue autrement que sur poste (c.-à-d. sur la base de l'ancienneté) et que, si contre-proposition il y a sur cette question, elle soit encadrée par les paramètres apparaissant dans la politique d'assistance professionnelle de la FNEEQ.

Proposée par Linda Delisle
Appuyée par Michel Desmarais
Adopté à l'unanimité

Annette Gélinas fait la présentation d'une deuxième proposition que l'exécutif soumet à l'assemblée syndicale et qui se lit ainsi :

Recommandation 23

Que dans le développement du cadre stratégique devant nous conduire à une convention négociée, les représentants du SPECA au Regroupement cégep soient mandatés :

- pour défendre qu'il faille mettre fin à l'actuel cadre stratégique au plus tard vers la mi-avril;
- pour demander, par mesure de précaution, qu'un nouveau plan d'action soit développé, couvrant la période d'avril à août 2010, pour réagir à toute tentative gouvernementale de décréter une convention collective dans le secteur public au cours de cette période. Que celui-ci, pour bien marquer notre détermination à obtenir une convention négociée prévoit, dans tout le Front commun, l'application de moyens de pression intermédiaires (exemples : boycott – occupation des locaux, etc.) ainsi que la poursuite des débats sur ce que pourrait contenir le plan d'action de l'automne 2010 : moyens de pression « lourds et extra lourds » applicables à partir du début de la session Automne 2010, analyses sur les possibles négociations qui pourraient avoir cours dans certains secteurs même si la négociation avait été réglée à d'autres tables (incluant la table centrale), etc.
- pour exiger qu'un nouveau plan d'action soit présenté aux assemblées dès la rentrée A-2010.

Proposée par Robert Thibault
Appuyée par Michel Desmarais

Amendement #1

Il est proposé de modifier la première pastille de la façon suivante : « remplacer au plus tard vers la mi-avril par immédiatement » de telle sorte qu'elle se lise ainsi :

- pour défendre qu'il faille mettre fin à l'actuel cadre stratégique immédiatement;

Proposée par Philippe Boudreau
Appuyée par Renaud Bellemare
Adopté à l'unanimité

Amendement #2

Il est proposé d'ajouter une pastille à la proposition qui se lit ainsi :

- que le nouveau plan d'action fasse place à une jonction entre nos revendications et la bataille pour la défense des services publics incluant la mobilisation contre la tarification des services et contre la privatisation.

Proposée par Philippe Boudreau
Appuyée par Renaud Bellemare
Adopté à l'unanimité

Amendement #3

Il est proposé de biffer, dans la deuxième pastille de la proposition, « à partir du début » et remplacer par « au cours ».

Proposée par Luc Poitras
Appuyée par Manon Brière
Rejeté à l'unanimité
La proposition principale telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité

La proposition adoptée se lit donc ainsi :

Que dans le développement du cadre stratégique devant nous conduire à une convention négociée, les

représentants du SPECA au Regroupement cégep soient mandatés :

- pour défendre qu'il faille mettre fin immédiatement à l'actuel cadre stratégique;
- que le nouveau plan d'action fasse place à une jonction entre nos revendications et la bataille pour la défense des services publics incluant la mobilisation contre la tarification des services et contre la privatisation.
- pour demander, par mesure de précaution, qu'un nouveau plan d'action soit développé, couvrant la période d'avril à août 2010, pour réagir à toute tentative gouvernementale de décréter une convention collective dans le secteur public au cours de cette période. Que celui-ci, pour bien marquer notre détermination à obtenir une convention négociée prévoit, dans tout le Front commun, l'application de moyens de pression intermédiaires (exemples : boycott – occupation des locaux, etc.) ainsi que la poursuite des débats sur ce que pourrait contenir le plan d'action de l'automne 2010 : moyens de pression « lourds et extra lourds » applicables à partir du début de la session Automne 2010, analyses sur les possibles négociations qui pourraient avoir cours dans certains secteurs même si la négociation avait été réglée à d'autres tables (incluant la table centrale), etc.
- pour exiger qu'un nouveau plan d'action soit présenté aux assemblées dès la rentrée A-2010.

Recommandation 24

Que l'assemblée syndicale soit ajournée.

Proposée par Jean Miron
Appuyée par Walter Tshibangu
Adoptée à l'unanimité

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 16 h 30.

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE SYNDICALE DU 18 FÉVRIER 2010 AJOURNÉE ET REPRISE LE 18 MARS 2010 PUIS AJOURNÉE ET REPRISE LE 6 MAI 2010

PRÉSENCES - 80 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE - L'assemblée est ouverte à 14 h 15

L'assemblée du 18 mars 2010 a été ajournée au point 7 de l'ordre du jour. Le débat reprend donc sur le point en question.

Annette Gélinas fait quelques annonces. Remerciements du SCCUM. Annette Gélinas indique, malgré que les concerts aient déjà eu lieu, qu'il est encore temps de donner de l'argent pour Amnistie internationale et de signer la pétition concernant la Dow Chemical « Dow Chemical doit faire face aux conséquences de la catastrophe à Bhopal! ».

Jean Karam présente les quatre thèmes qui seront abordés.

7. NÉGOCIATIONS AUX TABLES CENTRALE ET SECTORIELLE

♦ 1^{er} THÈME – CONTRE-PROPOSITION PATRONALE

Annette Gélinas fait une présentation de l'état de la situation. Elle évoque entre autres les rencontres au niveau de la FNEEQ et de la CSN.

Au niveau du Front commun, il est question des actions à mener pour obtenir des conventions collectives satisfaisantes. Tous s'entendent, au niveau des instances des organisations impliquées dans le Front commun, à cette étape du dossier, pour dire que les grèves partielles ou rotatives ne sont pas suffisantes pour que nous obtenions gain de cause.

Au dernier regroupement cégep, les débats sur la pertinence de répondre à la contre-proposition patronale et de consulter les assemblées ont eu lieu.

Annette Gélinas présente la contre-proposition patronale, notamment l'ajout d'ETC proposé, quantum jugé inacceptable. Les compromis que la partie patronale fait : RCD désignés par la partie patronale et retrait du processus de probation. Nous avons dû concéder l'accès à la permanence sans poste pour obtenir le retrait de ces positions patronales.

Recommandation 25

Il est proposé que l'assemblée syndicale rejette « L'offre globale de règlements du CPNC » du 26 avril 2010, comme base acceptable d'un règlement des négociations.

Proposée par Éline Baribeault
Appuyée par Denise Poirier
Adoptée à l'unanimité

♦ 2e THÈME – CONTRE-PROPOSITION SYNDICALE

Annette Gélinas présente la contre-proposition de la FNEEQ, sont donc évoquées les propositions patronales rejetées.

Recommandation 26

Attendu que la « Contre-proposition de la FNEEQ à l'offre globale de règlement du CPNC déposée le 26 avril 2010 » (les pages 1 à 21 inclusivement) reprend globalement les demandes du « Cahier des demandes sectorielles – FNEEQ » sauf pour la tâche.

Il est proposé :

que l'assemblée syndicale adopte les pages 1 à 21 inclusivement de la « Contre-proposition de la FNEEQ à l'offre globale de règlement du CPNC déposée le 26 avril 2010 ».

Proposée par Philippe Hébert
Appuyée par Robert St-Amour
Adoptée à l'unanimité

Annette Gélinas présente l'annexe C de ce qui pourrait être la composante « tâche » d'une éventuelle contre-proposition syndicale, si les assemblées y consentent.

Recommandation 27

Attendu l'importance que le regroupement cégep soit saisi de la position de l'assemblée syndicale, et ce, peu importe les débats à l'origine de cette consultation;

Attendu que, dans la « Contre-proposition de la FNEEQ à l'offre globale de règlement du CPNC déposé le 26 avril 2010 », les ressources ajoutées à l'enseignement devraient être plus élevées;

Attendu que l'ajout des ressources dédiées à l'enseignement devrait se faire le plus rapidement possible;

Attendu que des ajouts de 300 ETC pour les nombreuses préparations et de 300 ETC pour l'encadrement (pour un total de 900 ETC) seraient plus pertinents à cette étape des négociations;

Il est proposé que l'assemblée syndicale mandate ses représentants au regroupement cégep :

- pour défendre prioritairement que les ressources destinées à l'enseignement soient disponibles en totalité dès la signature de la convention collective;
- pour défendre l'ajout de 100 ETC au projet faisant actuellement l'objet de cette consultation.

Proposée par Linda Delisle
Appuyée par Claude Lebeuf

Amendement #1

Il est proposé d'ajouter à la première flèche « en rejetant toute forme d'étalement » de telle sorte qu'elle se lise ainsi :

- pour défendre prioritairement que les ressources destinées à l'enseignement soient disponibles en totalité dès la signature de la convention collective en rejetant toute forme d'étalement;

Proposée par Paule Mauffette

Appuyée par Louise Forget

Adopté à l'unanimité

Le vote se prend sur la proposition principale amendée.

Adoptée à l'unanimité

La proposition amendée se lit donc ainsi :

Attendu l'importance que le regroupement cégep soit saisi de la position de l'assemblée syndicale, et ce, peu importe les débats à l'origine de cette consultation;

Attendu que, dans la « Contre-proposition de la FNEEQ à l'offre globale de règlement du CPNC déposé le 26 avril 2010 », les ressources ajoutées à l'enseignement devraient être plus élevées;

Attendu que l'ajout des ressources dédiées à l'enseignement devrait se faire le plus rapidement possible;

Attendu que des ajouts de 300 ETC pour les nombreuses préparations et de 300 ETC pour l'encadrement (pour un total de 900 ETC) seraient plus pertinents à cette étape des négociations;

Il est proposé que l'assemblée syndicale mandate ses représentants au regroupement cégep :

- pour défendre prioritairement que les ressources destinées à l'enseignement soient disponibles en totalité dès la signature de la convention collective en rejetant toute forme d'étalement;
- pour défendre l'ajout de 100 ETC au projet faisant actuellement l'objet de cette consultation.

♦ 3^e THÈME – PLAN D'ACTION

Annette Gélinas présente le plan d'action et d'information de la FNEEQ dans ses composantes à portée nationale et locale, s'attardant principalement sur les similitudes entre la proposition adoptée par l'assemblée syndicale le 18 mars 2010 (recommandation 23) et ledit plan d'action. Elle rappelle que ce plan d'action s'étalera d'avril à juin 2010 puis sur les deux premières semaines suivant la rentrée. Elle insiste sur le fait que les assemblées devraient être consultées sur un plan d'action A-2010 dès la rentrée (plan d'action axé sur des moyens de pression lourds).

a) Composantes à portée nationale

Annette Gélinas énumère les principales actions à portée nationale de ce plan : transferts fédéraux, boycott du mot de bienvenue du Directeur général, piquetage plus que symbolique (entrée à 8 h 10) le 31 août 2010, liste à établir des activités non essentielles demandées aux enseignants, retenue des notes.

Recommandation 28

Attendu que le « Plan d'action et d'information FNEEQ » déposé au regroupement cégep du vendredi 23 avril 2010 reprend les principaux éléments de la proposition adoptée à l'assemblée syndicale du 18 mars 2010.

Il est proposé :

- d'adopter le « Plan d'action et d'information FNEEQ » déposé au regroupement CEGEP du vendredi 23 avril 2010.

Proposée par Réjean Painchaud

Appuyée par Jean Mongeon

Adopté à l'unanimité

b) Composantes à portée locale

André Vincent présente le plan d'action et d'information de la FNEEQ dans ses composantes à portée locale.

Recommandation 29

Qu'à titre de moyens d'action supplémentaires à organiser localement, dans le but de marquer notre

mécontentement face au déroulement de l'actuelle négociation et au rôle que les directions de Collège y jouent,

Il est proposé :

- de poursuivre et d'intensifier les moyens d'action entrepris cette année suite à la décision de l'assemblée syndicale du 1er octobre, découlant de l'insatisfaction de celle-ci face au non-règlement du grief sur la récupération des journées de grève et à la tournure des négociations;
- de mandater l'exécutif pour évaluer la possibilité d'intensification de certaines de ces actions, après consultation des RCD, dans le respect des grands axes des actions retenues en octobre 2009;
- de ne pas participer à la journée pédagogique du 8 juin prochain.

Proposée par Claude Lebeuf
Appuyée par Réjean Painchaud
Adopté à l'unanimité

Recommandation 30

Que l'assemblée syndicale soit ajournée.

Proposée par Philippe de Grosbois
Appuyée par Johanne Castonguay
Adoptée à l'unanimité

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 17 h 5.